

Le Président
Claude PHILIPPE



La Flèche, le 22 décembre 2019

Note de procédure

Demande de licences CMAS 2020

Le coût unitaire de la licence CMAS est de 10€ et la date de validité de la licence est toujours l'année civile.

La FFESSM prend en charge le coût des licences CMAS des seuls sportifs qui sont sélectionnés en équipe de France et qui ne seraient pas encore titulaires d'une licence CMAS en cours de validité à la date de leur sélection.

Afin de regrouper les demandes de licences sportives à la CMAS, veuillez envoyer par mail, **uniquement**, vos bons de commandes dûment complétés avec **l'adresse du destinataire** à julia@ffessm.fr et copie à secrtaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com

Dans un même temps, envoyer **le chèque correspondant au nombre de licence demandé**, à l'ordre de FFESSM à l'attention de Mme Julia THAI, 24 quai de Rive Neuve 13284 Marseille cedex 07.

Dès réception de votre chèque, la demande de licences sera envoyée à la CMAS. Aucun bons de commandes ne sera transmis avant réception du règlement à la fédération.

La date butoir pour toute demande de licences CMAS est fixée à 30 jours avant la date de la compétition prévue et ce, en raison du délai administratif nécessaire au traitement des demandes par la CMAS.